## Guide de maintien de la certification du PNCE



La politique de maintien de la certification et de perfectionnement professionnel du PNCE exige que tous les entraîneurs certifiés du PNCE maintiennent leur statut *Actif* grâce au perfectionnement professionnel et aux possibilités de formation continue pendant une période prédéterminée. Cette politique encourage l'éducation et la formation continue nécessaires pour que les entraîneurs restent informés des pratiques exemplaires actuelles en matière d'entraînement.

En collaboration avec le PNCE, Volleyball Canada accordera aux entraîneurs des crédits (points de PP) pour leur participation à des activités de perfectionnement professionnel reconnues. Les entraîneurs ayant le statut Certifié pour tout contexte de volleyball dans Le Casier du PNCE auront 5 ans à compter de la date de certification pour atteindre le nombre requis de points de PP (décrit ci-dessous) et conserver leur statut *Actif*.

Entraîneur de développement certifié (catégorie d'âge 14 ans à U-16)

Entraîneur de développement avancé certifié (catégorie d'âge U-17 et U-18)

Entraîneur de performance certifié et plus

20 points de PP

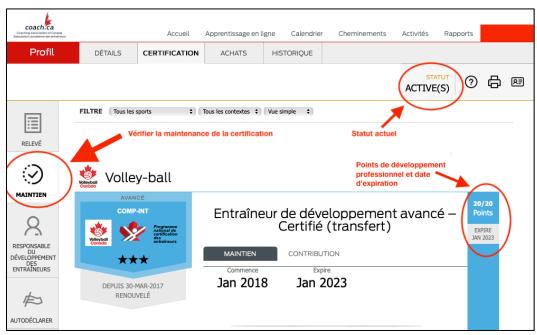
20 points de PP

30 points de PP

Remarque : le nombre requis de points de PP est fondé sur le niveau de certification le plus élevé atteint et n'est pas cumulatif pour tous les contextes. Exemple : un(e) entraîneur(e) de performance certifié(e), qui possède aussi les certifications développement et développement avancé, n'a besoin d'obtenir que les 30 points de PP pour le contexte d'entraîneur de performance.

Volleyball Canada exige que tous les entraîneurs certifiés participant à un championnat national maintiennent leur statut *Actif* dans le contexte approprié pour le groupe d'âge qu'ils entraînent. Les entraîneurs certifiés qui n'ont pas le statut *Actif* seront réputés ne pas répondre aux exigences et sanctionnés en conséquence.

Les entraîneurs peuvent vérifier leur progression en matière de maintien de la certification et leur statut actuel en cliquant sur l'onglet « Maintien » de leur compte Le Casier du PNCE.



## Possibilités de perfectionnement professionnel reconnues par Volleyball Canada:

ACTIF		
Entraîneur(e) actif(ive)	1 point par année *	Limite de 1 point par année
Personne-ressource active	1 point par année *	Limite de 1 point par année
Évaluateur(trice) d'entraîneurs actif(ive)	1 point par année *	Limite de 1 point par année
FORMATION DU PNCE		
Formation multisports du PNCE Comprend, mais sans s'y limiter:  • Modules multisports du PNCE  • Formation PR multisports du PNCE  • Formation EE multisports du PNCE  • Formation FRDE multisports du PNCE	Jusqu'à 5 points par module	Aucune limite
Formation spécifique au volleyball du PNCE Comprend, mais sans s'y limiter:  • Apprentissage en ligne Fondements du volleyball  • Apprentissage en ligne du Programme de volleyball élémentaire  • Atelier de volleyball du PNCE  • Formation PR en volleyball du PNCE  • Formation FRDE en volleyball du PNCE	Jusqu'à 5 points par module	Aucune limite
Réévaluation du PNCE Les entraîneurs certifiés qui achèvent avec succès une réévaluation pour leur contexte approprié recevront la totalité des points de PP pour ce contexte	100 % des points requis pour le crédit PP dans le contexte	Aucun autre PP n'est requis si l'entraîneur(e) choisit la réévaluation
FORMATION NON LIÉE AU PNCE		
Formation multisports non liée au PNCE Comprend, mais sans s'y limiter:  Leaders d'activités de Respect et sport Conférences et symposiums sur le sport Webinaires et apprentissage en ligne	Jusqu'à 3 points par module *	Limite de 10 points par période de maintien (5 ans)
Formation en volleyball non liée au PNCE Doit être organisée par VC ou l'APT et comprendre, mais sans s'y limiter :  Symposiums d'entraîneurs de volleyball Cours et séminaires de volleyball Webinaires et apprentissage en ligne sur le volleyball	Jusqu'à 3 points par événement *	Aucune limite
APPRENTISSAGE AUTONOME		
Initiatives de PP autonomes Doivent être approuvées par VC ou l'APT et comprendre, mais sans s'y limiter:  Cours de premiers soins Formation en leadership non liée au sport Programmes de formation et cours de volleyball tiers	Jusqu'à 3 points par initiative *	Limite de 3 points par période de maintien (5 ans)

<sup>\*</sup> Veuillez prendre note que le crédit *Entraîneur(e) actif(ive)* et certaines activités de PP devront être autodéclarées dans le Casier du PNCE. Un guide détaillé sur la façon d'autodéclarer les activités de PP est inclus ci-dessous.

## Autodéclaration des activités de PP dans le Casier :

De nombreux symposiums, conférences ou cours de formation liés au sport au Canada offriront désormais des points de PP du PNCE pour le maintien de la certification directement par le biais de leur inscription à l'événement. Avec ces événements, les crédits de PP pour assister à la formation requise ou la terminer seront automatiquement mis à jour dans le Casier du PNCE à la fin de l'événement et ne nécessiteront aucune action de la part de l'entraîneur.

Il y a des situations où les entraîneurs devront saisir manuellement ou *autodéclarer* leurs activités de PP afin de recevoir leurs points de PP. L'une de ces situations est le nombre de points de PP disponibles pour le programme *Entraîneur(e) actif(ive)*. Afin de recevoir leur 1 point par année dans le cadre du programme *Entraîneur(e) actif(ive)*, les entraîneurs doivent le saisir manuellement dans la section *Autodéclaration* de leur compte Le Casier du PNCE (comme indiqué ci-dessous).

Les entraîneurs peuvent également utiliser la fonction *Autodéclaration* pour enregistrer des événements ou des activités de perfectionnement professionnel qui n'ont pas été automatiquement mis à jour dans Le Casier du PNCE.

